
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 juillet 2017 à 19 h 30
Salle Pierre-Paiement au 13, rue Chauret, Sainte-Geneviève**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand Marinacci, Maire d'arrondissement
Monsieur Stéphane Côté, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Éric Dugas, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Christian Larocque, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Jean-Dominic Lévesque-René, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Edwige Noza, Secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA17 28 0186

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 4 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 35

- Monsieur Pierre Chamberland
 - Contenu du document post-mortem des inondations de 2008
 - Implication des citoyens pour préparer le post-mortem des inondations du printemps 2017

- Citoyen
 - Drainage déficient des eaux s'accumulant sur son terrain.
- Madame Manon Pilon
 - Qualité du travail effectué par un entrepreneur traitant l'agrile du frêne.
- Madame Claudette Attala
 - Circulation angle Chemin Dutour et rue Bellevue; demande d'ajout de panneaux d'arrêt aux quatre coins.
- Madame Martha Bond
 - Suivi concernant les règlements CA28 0023-014 et CA28 0023-015.
- Monsieur Gilles Pronovost
 - Temps de fonctionnement des véhicules au ralenti.
- Monsieur Pierre Chamberland
 - Destinataire pour une demande d'accès à l'information.
- Monsieur Pelletier
 - Possibilité d'avoir un véhicule de premier répondant
 - Date d'ouverture de la piscine au parc Robert-Sauvé
- Madame Roseline Veilleux
 - Développements dans le dossier de sécurisation du boulevard Gouin entre la rue Aumais et St-Pierre

Fin : 20 h 15

10 - Période de questions des membres du conseil

M. Côté demande que tous les élus soient invités pour l'élaboration du post-mortem suite aux inondations printanières.

M. Côté demande d'abrèger les délais pour l'installation de panneaux d'arrêt.

M. Lévesque-René fait état des mesures d'atténuation de la circulation mises en place au cours des dernières semaines.

M. Marinacci présente l'état du dossier suite aux inondations printanières.

CA17 28 0187

Adoption des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

Il est recommandé:

1. D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 5 juin 2017;
2. D'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 12 juin 2017;

3. D'adopter le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du lundi 5 juin 2017.

Les conseillers Stéphane Côté et Éric Dugas votent contre l'adoption du procès-verbal du 12 juin 2017.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

10.05 1172714009

Le conseiller monsieur Éric Dugas dépose une copie d'une recherche effectuée au registre foncier.

CA17 28 0188

Adoption des procès-verbaux de la commission de l'administration et des priorités et des comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

- D'adopter le procès-verbal de la commission de l'administration et des priorités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du jeudi 1er juin 2017;
- D'adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 19 juin 2017.

Le conseiller Éric Dugas vote contre le procès-verbal de la commission de l'administration et des priorités du 1^{er} juin 2017.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

10.06 1172714010

CA17 28 0189

Mandater la firme AXOR inc. à soumettre, au nom de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, au ministère du Développement durables, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) la demande d'autorisation requise et présenter tout engagement en lien à cette demande pour effectuer des travaux de construction d'un exutoire d'égout pluvial de la rue Paquin vers la Rivières-des-Prairies à L'Île-Bizard et la reconstruction de la chaussée et des services des rue Paquin, Roy, Monique, Montclair et Sacré-Coeur.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

- 1) d'autoriser et de mandater la firme Axor Experts-Conseils à soumettre, au nom de l'arrondissement, au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE (L.R.Q., c. Q-2, a. 22), la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE et présenter tout engagement en lien à cette demande pour effectuer des travaux de construction d'un exutoire d'égout pluvial de la rue Paquin vers la Rivières-des-Prairies à L'Île-Bizard et la reconstruction de la chaussée et des services des rue Paquin, Roy, Monique, Montclair et Sacré-Coeur;
- 2) de confirmer l'engagement de l'arrondissement de transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après que les travaux de construction seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, le tout en vertu des points 2.2, 2.3 et B12 du formulaire de demande d'autorisation du MDDELCC;

- 3) de confirmer l'engagement de l'arrondissement que, dans la zone de récurrence 0-20 ans, seules les constructions existantes et légalement établies seront desservies par les ouvrages d'aqueduc et d'égout projetés;
- 4) de confirmer l'engagement de l'arrondissement à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour assurer la pérennité et de bon fonctionnement des pratiques de gestion optimales des eaux pluviales qui seront mises en place;

Le tout en vertu des points 2.2, 2.3, 3.20.1 et B12 du formulaire de demande d'autorisation du MDDELCC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1176982012

CA17 28 0190

Accorder un contrat à Cojalac inc. au montant de 352 592.68\$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève suite à l'appel d'offres public 2017-02-R.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

- D'octroyer un contrat à Cojalac inc. au montant de 352 592.68\$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de trottoirs et de bordures à la suite de l'appel d'offres public (AO 2017-02-R) fait par l'arrondissement;
- D'autoriser une dépense de 352 592.68\$, taxes incluses, pour la réfection de trottoirs et de bordures dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève;
- D'approuver un virement au règlement 0814002 d'un montant de 352 592.68\$;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1177474013

CA17 28 0191

Augmenter la valeur du contrat à "EnGlobe Corp." pour les services supplémentaires contrôle qualitatif des matériaux du projet de construction de la Salle Multi-Fonctionnelle de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, d'une somme de 10 500,00 \$, t.t.i. pour faire passer la valeur du contrat de 39 500 \$ à 50 000 \$.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

- D'approuver un virement budgétaire au règlement 0815005 d'un montant de 14 000 \$;
- D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 10 500,00 \$ toutes taxes incluses pour les services de laboratoire supplémentaires de contrôle de la qualité du projet de la salle multi fonctionnelle à la firme "Englobe";
- D'augmenter la valeur du mandat de la firme En Globe de 39 500\$ à 50 000 \$;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1176982010

CA17 28 0192

Approuver un avenant d'un montant maximum de 33 457,73 \$, t.t.i., modifiant le mandat et les derniers avenants accordés à Morency Perrault architectes pour des services professionnels supplémentaires de surveillance pour la construction de la salle multi fonctionnelle.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

- D'approuver un avenant modifiant le mandat ainsi que les premiers avenants;
- D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 33 457,73 \$ toutes taxes incluses pour les services professionnels supplémentaires de surveillance du projet de la salle multi fonctionnelle à la firme « Morency Perreault Architectes »;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1176982011

CA17 28 0193

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 4 747,82 \$, taxes incluses, pour clôturer le contrat de services se terminant le 31 mars 2017, dans le cadre du contrat octroyé à Neptune Security Services inc., par la résolution CA16 280088 de ce conseil, majorant ainsi le montant total du contrat de 59 787 \$ à 64 534,82 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

- 1 - D'autoriser une dépense de 4 747,82 \$, toutes taxes incluses;
- 2 - D'augmenter la valeur du contrat octroyé à Neptune Security Services inc. pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 de 4 747,82 \$, pour la faire passer de 59 787 \$ à 64 534,82 \$, toutes taxes incluses;
- 3 - D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1177576002

CA17 28 0194

Affecter un montant de 5400\$, en provenance des surplus de golf de l'arrondissement comme suit: 1. 400\$ à l'organisme À Coeur Ouvert pour la tenue d'un 5 à 7 dans le cadre de leur 20e anniversaire. 2. 5000\$ pour la tenue d'une soirée reconnaissance pour l'aide et la collaboration obtenues des employés, des bénévoles, partenaires et citoyens durant les inondations.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

- 1- D'affecter un montant de 400\$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement à l'organisme *À Coeur Ouvert*;
- 2- D'affecter un montant de 5000\$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour la tenue d'une Soirée reconnaissance afin de remercier les bénévoles et employés de l'arrondissement qui ont collaboré durant les inondations 2017;
- 3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1177582013

CA17 28 0195

Autoriser une dépense de 25 754.40 \$ t.t.i. à POLYPRO SOLUTIONS dans le budget des inondations, pour l'achat de sacs de plastique pour répondre aux demandes des citoyens pendant les crues des eaux.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 25 754.40 \$ toutes taxes incluses à POLYPRO SOLUTIONS dans le budget des inondations prévu par la Ville de Montréal, pour l'achat de sacs de plastique pour répondre aux demandes des citoyens pendant les crues des eaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1177364001

CA17 28 0196

Autoriser une dépense de 31 834,51\$ TTI à SNC Lavalin GEM Québec inc. pour des services de contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de reconstruction des rues Saint-Charles, Guay et Place Saint-Charles, conformément à l'entente-cadre 155116 (Entente d'achat contractuelle # 1186571) intervenue entre la Ville de Montréal et SNC Lavalin GEM Québec inc.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

- D'autoriser une dépense totale maximale de 31 834,51\$, pour des services professionnels de contrôle qualitatif de matériaux (ententes cadres 155116 (AO 16-15511));
- D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1177651003

CA17 28 0197

Autoriser une dépense de 38 800,61 \$ TTI à SNC Lavalin GEM Québec inc. pour des services de contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de reconstruction des rues Paquin, Roy, Monique, Montclair et Terrasse Sacré-CSur, conformément à l'entente-cadre 155116 (Entente d'achat contractuelle # 1186571) intervenue entre la Ville de Montréal et SNC Lavalin GEM Québec inc.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

- D'autoriser une dépense totale maximale de 38 800,61 \$, pour des services professionnels de contrôle qualitatif de matériaux (ententes cadres 155116 (AO 16-15511));
- D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1177651004

CA17 28 0198

Autoriser une dépense de 32 949,54 \$ TTI à SNC Lavalin GEM Québec inc. pour des services de contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de reconstruction des rues Desmarest, Beaulieu et Place Desmarest, conformément à l'entente-cadre 155116 (Entente d'achat contractuelle # 1186571) intervenue entre la Ville de Montréal et SNC Lavalin GEM Québec inc.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

- D'autoriser une dépense totale maximale de 32 949,54 \$, pour des services professionnels de contrôle qualitatif de matériaux pour le projet de reconstruction des rues Desmarest, Beaulieu et Place Desmarest (ententes cadres 155116 (AO 16-15511));
- D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1177651005

CA17 28 0199

Autoriser une dépense de 46 741,94 \$ TTI à SNC Lavalin GEM Québec inc. pour des services de contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de reconstruction des rues Robert et De Tonty, conformément à l'entente-cadre 155116 (Entente d'achat contractuelle # 1186571) intervenue entre la Ville de Montréal et SNC Lavalin GEM Québec inc.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

- D'autoriser une dépense totale maximale de 46 741,94 \$, pour des services professionnels de contrôle qualitatif de matériaux pour le projet de reconstruction des rues Robert et De Tonty (ententes cadres 155116 (AO 16-15511));
- D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1177651006

CA17 28 0200

Approuver la composition du comité de sélection, les grilles d'évaluation et leurs pondérations pour l'octroi de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels et leurs applications par toutes les directions de l'arrondissement.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

1- d'approuver la grille d'évaluation ci-dessous pour l'évaluation des offres et l'octroi de services professionnels dans des domaines exigeant principalement l'expérience et expertise des ressources professionnelles lorsqu'un appel d'offre est effectué avec un système comportant deux enveloppes (proposition technique et proposition financière). La grille d'évaluation comporte les 5 critères suivants:

GRILLE D'ÉVALUATION

(domaines exigeant principalement l'expérience et expertise des ressources professionnelles):

Critères	Minimum	Maximum
Présentation de l'offre	5 %	5 %
Compréhension du mandat et méthodologie proposée	10 %	20 %
Expérience et expertise de la firme dans des projets similaires	20 %	30 %
Qualification et expérience du personnel affecté au mandat du projet	20 %	30 %
Qualification et expérience du chargé de projet	20 %	30 %

La pondération des critères sera établie lors de la rédaction des documents d'appels d'offres en respectant les limites minimales et maximales de chacun des critères. La somme de la pondération des critères sera égale à 100 %.

2- d'approuver la composition du comité de sélection afin d'évaluer les offres de services reçues. Le comité de sélection doit être :

- constitué d'un minimum de trois (3) personnes n'ayant aucun lien hiérarchique entre elles et choisi parmi les personnes assumant des postes de: directeurs, chefs de division, chefs de section, autres cadres, professionnels, une (1) personne d'un service ou d'un arrondissement autre que celui directement intéressé par le contrat;
- constitué d'un minimum de deux (2) cadres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.06 1171893001

CA17 28 0201

Accorder à Monsieur Roch Langelier, chef de division - Culture, Sports, Loisirs et Développement social par intérim, une dérogation sur le couvre-feu et une autorisation à se procurer un permis de boisson pour la soirée des bénévoles, le 26 août 2017.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

D'accorder une dérogation au couvre-feu dans les parcs à Monsieur Roch Langelier, chef de division - Culture, Sports, Loisirs et Développement social par intérim afin de lui permettre d'organiser la soirée des bénévoles au parc Joseph-Avila-Proulx le samedi 26 août 2017 de 17 h à 24 h;

et l'autoriser à se procurer un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour servir des boissons alcoolisées. Le responsable devra s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie à des personnes mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1172858019

CA17 28 0202

Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du Parc Eugène-Dostie, la vente et la consommation de boissons alcoolisées, la vente de nourriture pour certains événements pour la tenue de la Grande Tournée dans le cadre des célébrations du 375^e de Montréal, les 14, 15 et 16 juillet 2017.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public, la vente et la consommation de boissons alcoolisées, la vente de nourriture pour certains événements dans le cadre des célébrations du 375^e de Montréal - La Grande Tournée qui se déroulera les 14, 15 et 16 juillet 2017 dans le Parc Eugène-Dostie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1172858020

CA17 28 0203

Autoriser Manon Séguin présidente d'un organisme reconnu par la politique de reconnaissance "Le cercle des fermières de L'Île-Bizard" et responsable de quartier pour les fenêtres qui parlent à se procurer un permis de boissons et occuper le domaine public dans le cadre de la Grande Tournée du 375^e, le 14 juillet 2017.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'autoriser, dans le cadre de la Grande Tournée du 375^e de Montréal, Madame Manon Séguin présidente d'un organisme reconnu par la politique de reconnaissance « le cercle des fermières de L'Île-Bizard » et responsable de quartier pour les fenêtres qui parlent, à se procurer un permis de boissons auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour servir des boissons alcoolisées lors du vernissage (pique-nique) le 14 juillet entre 17 h et 19 h 30. Cet événement aura lieu dans le Parc Eugène-Dostie à L'Île-Bizard. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie à des personnes mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1172858021

CA17 28 0204

Adopter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro CA 28 0023 afin de revoir, entre autres, les dispositions applicables à la zone R4-322 et celles relatives aux allées d'accès et au stationnement (CA28 0023-16).

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

ATTENDU qu'avis de motion du règlement CA28 0023-16 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 de l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève afin de revoir, entre autres, les dispositions applicables dans la zone R4-322 et celles relatives aux stationnements et allées d'accès a été donné le 5 juin 2017;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté le 12 juin 2017;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 4 juillet 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 21 juin 2017;

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0023-16 et ont renoncé à sa lecture;

D'adopter le second projet de règlement CA28 0023-16 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 afin de revoir, entre autres, les dispositions applicables dans la zone R4-322 et celles relatives aux stationnements et allées d'accès de manière à

- Autoriser les usages du groupe public «P2-Service public et institutionnel» dans la zone R4-322.
- Revoir les dispositions sur les allées d'accès et le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1177517038

CA17 28 0205

Adopter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro CA 28 0023, afin de revoir les dispositions sur les maisons mobiles, plus précisément, les normes relatives à l'espace libre sous une maison mobile et concernant la hauteur maximale autorisée (CA28 0023-17).

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

ATTENDU qu'avis de motion du règlement CA28 0023-17 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 de l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, afin de revoir les dispositions sur les maisons mobiles, plus précisément, les normes relatives à l'espace libre sous une maison mobile et concernant la hauteur maximale autorisée a été donné le 5 juin 2017;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté le 12 juin 2017;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 4 juillet 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 21 juin 2017;

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0023-17 et ont renoncé à sa lecture;

D'adopter le second projet de règlement CA28 0023-17 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 de l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, afin de revoir les dispositions sur les maisons mobiles, plus précisément, les normes relatives à l'espace libre sous une maison mobile et concernant la hauteur maximale autorisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1177517041

CA17 28 0206

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 2364, chemin du Bord-du-Lac.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 2364, chemin du Bord-du-Lac sur le lot 5 664 607 du cadastre du Québec, selon l'option 1 des perspectives déposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1177517044

CA17 28 0207

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 262, rue Laurier.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 262, rue Laurier, sur le lot 5 376 923 du cadastre du Québec, sous réserve que le projet soit conforme aux règlements d'urbanisme applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1177517045

CA17 28 0208

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 1069, rue Bellevue.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 1069, rue Bellevue sur le lot 5 376 929 du cadastre du Québec, sous réserve que le projet soit conforme aux règlements d'urbanisme applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1177517046

CA17 28 0209

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale au 2995, rue Cherrier.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale au 2995, rue Cherrier sur le lot 4 298 333 du cadastre du Québec, sous réserve que le projet soit conforme aux règlements d'urbanisme applicables, et conditionnellement à ce que :

- Les deux fenêtres du rez-de-chaussée en façade soient déplacées vers la gauche, de manière à être centrées par rapport au faîte du toit.

- La couleur de la nouvelle porte d'entrée et des fenêtres soient de la même couleur brune que celles des portes et fenêtres existantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1177517047

CA17 28 0210

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre les travaux de transformation et d'agrandissement de la résidence unifamiliale au 861, 5e avenue.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre les travaux de transformation et d'agrandissement de la résidence unifamiliale au 861, 5^e avenue, sur le lot 4 589 461 du cadastre du Québec, sous réserve que le projet soit conforme aux règlements d'urbanisme applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1177517048

CA17 28 0211

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une terrasse au 16580, boulevard Gouin Ouest.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une terrasse au 16580, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 1 843 584 du cadastre du Québec, sous réserve que le projet soit conforme aux règlements d'urbanisme applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1177517049

CA17 28 0212

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la réfection des toitures au 1-28, rue de la Plage Riviera.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre la réfection des toitures au 1-28, rue de la Plage Riviera sur les lots 1 843 526 à 1 843 553 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1177517050

CA17 28 0213

Déléguer au Comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréer sur les matières locales énoncées exclusivement au point 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), soit la formation, le perfectionnement et les changements technologiques et ce, dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

De déléguer au Comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréer sur les matières locales énoncées exclusivement au point 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), soit la formation, le perfectionnement et les changements technologiques et ce, dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1170541002

Dépôt de documents

- Factures non associées à un bon de commande – Juin 2017
- Liste des bons de commande approuvés – Juin 2017
- Suivi budgétaire dépenses – Juin 2017;
- Suivi budgétaire revenus – Juin 2017;
- Virements budgétaires – Juin 2017;
- Virements PTI – Juin 2017;
- Liste des permis émis – occupation – Juin 2017 ;
- Liste des permis émis – construction – Juin 2017;
- Liste des permis émis – lotissement – Juin 2017;
- Copie d'une consultation de l'index des immeubles pour les lots 5 466 678 et 5 466 679

60.01

Période de questions du public

Début : 21 h 04

- Madame Jacinthe Gagné
 - Concernant l'item 40.12, elle demande à quel moment elle pourra obtenir le permis pour débiter les travaux.
- Monsieur Grandmont
 - Demande de précisions sur l'item 12.01
- Monsieur Pierre Chamberland
 - Demande de suivi pour la construction du pont de L'Île-Bizard
- Madame Louise Gauthier
 - Demande de publicité pour les événements qui auront lieu dans l'arrondissement au mois de juillet.

Fin : 21 h 09

70.01

CA17 28 0214

Levée de la séance

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 4 juillet 2017, à 21 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand Marinacci
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 août 2017.